

Fiche : Zoom sur...

Je suis à côté d'un public sensible

Public sensible = écoles, hôpitaux, maisons de retraite ...



POINTS SENSIBLES

- Activités nécessitant une précision particulière (exemple : actes chirurgicaux),
- Public exigeant une atmosphère calme pour la concentration ou la rémission (exemple : école),
- Mobilité réduite ou sensible du public (enfants, personnes âgées, handicapés...),
- Accueil de visiteurs.



MES IMPACTS

Sources :

Bruit et vibrations.

Exposition élevée et brève :

Bourdonnements, sifflements (oreille en coton),

Modification temporaire du seuil d'audibilité

Poussières.

Déviations.

Conséquences

- Gêne sur les activités quotidiennes liées aux bruits et vibrations pour le public (Sommeil, déplacement, promenade, restauration...),
- Émergence de risque (si bruit > 85 dB)

Exposition prolongée :

Perte d'acuité avec altération irréversible.

- Salissures de voies et de bâtiments.
- Danger pour la circulation.
- Dépôt sur les végétaux de parcs ou jardins.
- Odeurs désagréables

- Incidences sur la circulation (allongement du temps de parcours et difficulté d'accès).
Modification des flux (véhicules)

Exposition brève à des niveaux sonores très élevés :

Atteinte des organes de l'ouïe, (Traumatisme Sonore Aigu).





QUE FAIRE



- S'assurer que l'on a les autorisations pour les travaux.
- Vérifier que les prescriptions des arrêtés d'autorisation sont bien en accord avec la commande du client. (* Cf. Introduction).

...



- Limiter les emprises et baliser les emprises - mettre une signalétique adaptée.
http://www.fntp.fr/travaux-publics/p_458247/signaletique-biodiversite?currentCategory=p_690102&portalCategory=p_456424
- Adapter le planning en fonction des horaires de visites, cours (vacances scolaires), actes chirurgicaux etc.
- Planifier les approvisionnements et flux d'engins dans les périodes de moindre affluence et étudier la faisabilité du double fret.
- Prévoir les opérations bruyantes ou génératrices de poussières sur une zone définie loin du public sensible.
*On peut prévoir le sciage des bordures ou des canalisations en usine ou au dépôt.
Arroser les pistes.*
- Avoir un kit capable d'absorber la fuite d'un engin ou flexible.
- Limiter la vitesse de circulation pour éviter la création de poussière et limiter les vibrations
- Mettre en œuvre des enrobés basse température.

...



- Passage d'une arroseuse = **250 à 350 €** / jour



RÉGLEMENTATION



Directive relative aux émissions sonores des matériels utilisés à l'extérieur des bâtiments (2000/14/CE)



Code la santé publique
Fixe des règles d'exposition aux nuisances (sonores, olfactives, visuelles)



Charte ou règlement intérieur du lieu

Arrêté sur le bruit de la commune



Code de l'environnement :
Fixe des règles d'impact
Bruit / Vibration / DT DICT
(Cf. arrêté en vigueur)
Le MD a du vérifier autorisation en cas de site classé.
Le MD a du vérifier l'avis de l'architecte des bâtiments de France en cas de site inscrit.

*Les bruits de voisinage résultant des chantiers de travaux publics ou privés ,prévus à l'article R. 1334-36 du code la santé public, sont constitutifs d'une **infraction de 5ème classe (1500 € au plus)** si non-respect des préconisations ou comportement anormalement bruyant .*

